

**Séance ordinaire du 28 mars 2023**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°28032023D02\_1\_3**

**Objet : finances communales – affectation définitive du résultat (budget principal)**

Date de la convocation et de l'affichage : le 22 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine	X			
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly			X	
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger		X		CHAPUIS Patrick
DUCRET Régine		X		BAZIN Jean-Jacques
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel		X		LEVANNIER Caroline
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah			X	
AVILA Mylène	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			
BORDON Francine	X			

Délibération du conseil municipal du 28 mars 2023 n°28032023D02\_1\_3

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230328-28032023D02\_1\_3-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2023  
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves	X			

A été nommée secrétaire de séance : BERARD Annie

**VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5,  
**VU** l'instruction comptable M57 annexée à l'arrêté modifié du 21 décembre 2022,  
**VU** la délibération n°07022023D03\_1 portant reprise anticipée des résultats 2022 du budget principal,  
**Rapporteur** : Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des Finances communales.

**Exposé des motifs** : l'instruction comptable M57 dispose que les résultats de l'exercice précédent sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. Toutefois, l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales autorise une reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent au moment du vote du budget primitif.

Par délibération du 7 février 2023 (délibération n°07022022D03\_1), le conseil municipal a procédé à la reprise anticipée des résultats 2022 du budget principal de la commune.

Après l'approbation du compte administratif 2022, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats. Ces derniers sont conformes aux résultats repris par anticipation au budget primitif 2023, soit :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		2022	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022		2 913 448.85 €	3 513 187.12 €	599 738.27 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		- €	1 586 944.48 €	1 586 944.48 €
	Excédent ou déficit global		Résultat à affecter		2 186 682.75 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022		1 685 880.41 €	1 615 237.89 €	- 70 642.52 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		- €	1 200 956.34 €	1 200 956.34 €
	Excédent ou déficit global		Besoin de financement ou excédent de financement		1 130 313.82 €
Restes à réaliser au 31 décembre	Fonctionnement		- €	- €	- €
	Investissement		342 439.86 €	44 300.00 €	- 298 139.86 €
Résultats cumulés (y compris les RAR)	Fonctionnement		2 913 448.85 €	5 100 131.60 €	2 186 682.75 €
	Investissement		2 028 320.27 €	2 860 494.23 €	832 173.96 €
Affectation	Prévision d'affectation en réserves (investissement 1068)		Au minimum couverture du besoin de financement		2 186 682.75 €
	Report en recettes de fonctionnement (002)		Différence entre le résultat à affecter et les réserves en 1068		- €

Il est proposé de confirmer l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 2 186 682.75€ en recettes sur la section de d'investissement (compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé du budget 2023).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire-adjoint en charge des finances et après en avoir délibéré :

Délibération du conseil municipal du 28 mars 2023 n°28032023D02\_1\_3

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230328-28032023D02\_1\_3-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2023  
Date de réception préfecture : 29/03/2023

- **CONSTATE** les résultats de l'exercice tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus.
  - **CONSTATE** l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (solde d'exécution positif de 1 130 313.82€).
- AFFECTER** la totalité du résultat de la section de fonctionnement (soit 2 186 682.75€) en recettes de d'investissement (compte 1068)

---

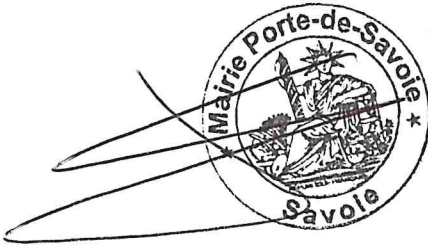
Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 28 mars 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 30 mars 2023.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 29 mars 2023.

Le Maire,  
**Franck VILLAND**

Le secrétaire de séance,  
**Annie BERARD**



Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230328-28032023D02\_1\_3-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2023  
Date de réception préfecture : 29/03/2023